

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 avril 2018 fixant, au titre de l'année 2017, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC1809127A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 5 avril 2018, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale ouvert au titre de l'année 2017 est fixé à 16.